

COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2022

Régulièrement convoqué le 22 mars 2022, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Pierre LAPALUS, le mardi 29 mars 2022 à 20 h en mairie.

Présents : Mme Marjorie BRETAIRE, M. Jean-Charles CLOIX, M. Patrice DROIN, M. Pierre LAPALUS, M. Denis PARDON, Mme Séverine SANGOUARD, Mme Jocelyne THEVENET, Mme Catherine THOMAS, M. Jean-Marie VIVIER.

Absent : M. Gilles PARDON procuration donnée à Mme THEVENET Jocelyne

Mme Séverine SANGOUARD a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2022

Compte administratif et compte de gestion 2021

Le Compte Administratif 2021 est présenté aux élus. Toutes les dépenses et recettes sont lues en détails. Tous les chiffres sont en concordance avec le compte de gestion établi par le receveur municipal. Un tableau détaillé est remis à chaque conseiller et le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	56 211.54	208 293.28	264 504.82
Dépenses exercice N	37 320.16	121 304.47	158 624.63
Résultat de l'exercice 2021	18 891.38	86 988.81	105 880.19
Résultat antérieur 2020	-7 639.54	283 002.90	275 363.36
Solde d'exécution 2022	-454 869.12	338 672.17	-116 196.95

Affectation du résultat 2020

Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		11 251.84
Restes à réaliser	466 120.96	
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		33 8672.17
Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002		

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	56 211.54	208 293.28	264 504.82
Dépenses exercice N	37 320.16	121 304.47	158 624.63
Résultat de l'exercice 2021	18 891.38	86 988.81	105 880.19
Résultat antérieur 2020	-7 639.54	283 002.90	275 363.36
Solde d'exécution 2021	11 251.84	338 672.17	349 924.01

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (délibération 2022/3)

Avant de faire lecture des chiffres prévisionnels pour cette année 2022, le Maire fait le point sur les taux de la communauté de Communes. Il propose une augmentation comme suit :

- Taxe foncière bâti 32.37 % (au lieu de 31.82 %)
- Taxe foncière non bâti 22.60 % (au lieu de 22.22 %).

Le Conseil Municipal approuve ces taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Budget Primitif 2022 (délibération 2022/7)

Le Budget Primitif 2022 a donc été arrêté ainsi : chiffres prévisionnels pour cette année avec reprise des résultats de l'année précédente.

Section de Fonctionnement	Dépenses et recettes =.....192 700.00 €
Section d'Investissement	Dépenses et recettes =.....998 574.01 €

Projet Micro Crèche

L'appel d'offre sera fait début avril suite aux documents envoyés par Arcature, exemple de délais : demande le 10 avril réception des offres le 10 mai et réponses aux artisans le 10 juin

Le site internet DEMATIS est choisi pour faire l'appel d'offre.

Une réunion est prévue le 31 mars avec la PMI, L'ADMR et la CAF.

Le comité de pilotage sera composé de madame Bretaire Marjorie et de madame Sangouard Séverine.

Statuts SCMB :

Une modification des statuts de la SCMB est nécessaire, lecture des nouveaux statuts et explication faite par monsieur le maire, approuvé à l'unanimité par le conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de Saône et Loire :

Une demande de bénévoles est effectuée pour la sécurité du passage des vélocipédistes pour le 15 et 16 avril.

Voirie :

La commission voirie s'est réunie le 26 mars à 9h est a fait le tour des chemins

La place est faïencée

Monté de Champ grillé : des trous

La Chanale : rien à faire

Chemin des lévriers : affaissement, trous en formation à la Pommerie

Chemin de Nogent (Gurzin) faïencé

Chemin de la Bussière vers la Madone : virage à revoir

Chemin vers la Maison Cinquin voir empiètement pour éviter l'effet « marche » avec de l'enrobé

Montdidier : le tuyau d'alimentation d'eau doit être refait ainsi que la ventilation de la fosse

Logements :

Montdidier le meuble sous évier doit être changé

Logement 2 à la Cure le bail débutera suivant les factures de rénovation.

Logement 3 à la Cure le groupe de sécurité du cumulus fuit il est à faire réparer.

Sivos :

Une diminution de la subvention du Sivos est due à une subvention de la région pour la prise en charge du transport scolaire, un gain par famille de 40 euros

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 23H15